



Communauté de Communes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Procès-Verbal de la réunion du 21 mai 2019

au Siège – Abbaye de la Séauve sur Semène

Etaient présents :

Commune d'AUREC SUR LOIRE :

M. VIAL, M. BOURGIE,
Mme MOULIN-ROYON, Mme PARRAT
M. VOCANSON, Mme TEYSSIER,
M. HAURY

Commune de SAINT JUST MALMONT :

M. GIRODET, Mme PRADIER,
M. FRANÇON, Mme BONNEFOY,
Mme SOUBEYRAN, M. TONSON,
M. DUTEL

Commune de SAINT DIDIER EN VELAY :

Mme CHABANOLLE,
Mme MARCOUX, M. LARGERON,
M. SALGADO

Commune de SAINT FERREOL D'AUROURE :

M. AULAGNIER, M. RIVET, M. ROSIAK

Commune de PONT SALOMON :

M. COLETTO, M. RABEYRIN

Commune de LA SEAUVES SUR SEMENE :

M. MARCON, Mme PACALON

Commune de SAINT VICTOR MALESCOURS :

M. CHAMPAVERT

Etaient Excusés représentés :

M. MOULIN : Commune de Saint Didier en Velay : Pouvoir donné à Mme CHABANOLLE

Mme MONTERYMARD : Commune de Saint Ferréol d'Aurore : Pouvoir donné à M. AULAGNIER

Mme VOCANSON : Commune de Pont Salomon : Pouvoir donné à M. COLETTO

Mme BAUZA : Commune de Saint Victor Malescours : Pouvoir donné à M. CHAMPAVERT

Etaient excusés :

M. CHEYNET : Commune d'Aurec sur Loire

Mme MANCINI : Conseillère Départementale

Monsieur le Président ouvre cette séance en remerciant la presse et le public 100 % aurécois ce soir.

En l'absence de Madame Laetitia VOCANSON ; il procède à la nomination de Madame Béatrice PACALON comme secrétaire de séance.

Madame PACALON procède à l'appel :

- 25 conseillers communautaires présents,
- 4 conseillers communautaires excusés qui ont donné pouvoir (M. MOULIN à Mme CHABANOLLE, Mme MONTERYMARD à M. AULAGNIER, Mme VOCANSON à M. COLETTO, Mme BAUZA à M. CHAMPAVERT)
- 1 conseiller communautaire en retard (M. MARCON)
- 1 conseiller communautaire excusé (M. CHEYNET)
- 1 conseiller départemental excusé (Mme MANCINI)

Le Quorum est atteint.

Monsieur VOCANSON intervient pour demander si Monsieur CHEYNET est absent ou s'il est excusé.

Monsieur le Président répond qu'il est excusé sans pouvoir.

Monsieur le Président propose de procéder à l'adoption du procès-verbal de la séance du 26 mars 2019 qui est approuvé à l'unanimité.

Arrivée de Monsieur MARCON

Administration Générale
Décisions prises en application de l'article
L 5211-10, alinéas 3 et 4 du Code général des
collectivités territoriales

Monsieur le Président donne lecture des décisions du Président n° 20190315_P_026 à 20190502_P_059 et des décisions des bureaux des 19 mars, 09 et 23 avril 2019 prises en application de l'article L.5211-10 alinéas 3 et 4 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il explique que de nombreuses décisions concernent des formations BAFA qui permettent à nos collaborateurs d'obtenir des qualifications. Il ajoute que la CAF finance intégralement une quarantaine de formations dans le cadre du CEJ, incluant également le salaire. Il souligne également des décisions qui concernent la rénovation des crèches Croq'Malice et Les Matrus, dans le cadre d'une modernisation. Il précise qu'il s'agit de décloisonner et d'utiliser au mieux les locaux. Il donne l'exemple de la crèche Les Matrus pour laquelle les travaux s'élèvent à 18 767 € avec une prise en charge de 15 013 € par la CAF, soit 80%. Il souligne l'importance de la CAF dans nos financements en fonctionnement comme en investissement.

Monsieur ROSIAK s'interroge quant à la décision concernant la convention avec l'école de l'oralité pour un montant de 27 700 €.

Monsieur le Président explique que cette intervention entre dans le cadre du partenariat signé avec la DRAC, et permet de faire découvrir la culture aux élèves des écoles publiques et privées du territoire. Il indique que cette convention représente 370 h de présence. Il ajoute que la somme est importante pour un reste à charge identique aux années précédentes grâce aux aides. Il précise que ce partenariat permet d'étoffer la saison culturelle et de faire découvrir la culture au plus grand nombre. Il propose à Monsieur COLETTO de compléter.

Monsieur COLETTI indique qu'il avait prévu d'en parler en fin de conseil. Il précise qu'un article en page 3 des News de la Semène explique ce partenariat et donne le lien vers la lettre d'information permettant de suivre cet événement. Il insiste sur le fait que ce projet permet aux enfants d'apprendre à s'exprimer.

Monsieur le Président ajoute que des thématiques faisant référence à l'histoire des communes ont été retenues, comme la passementerie à Saint Just Malmont et à La Séauve sur Semène.

Monsieur COLETTI confirme qu'il y a eu une prospection préalable sur le territoire afin de définir des thèmes par groupe de communes.

Monsieur le Président demande si les décisions amènent d'autres interrogations.

Administration Générale

***Finances : Association pour le Don de Sang
Bénévole de la Région de Saint Didier en Velay :
demande d'une subvention pour l'organisation du
Congrès de l'Union Départementale des associations
pour le don du sang***

Monsieur le Président explique que Loire Semène a été sollicitée par deux associations pour des rassemblements départementaux, tous deux organisés à Saint Didier en Velay. Il commence par l'association pour le Don de Sang Bénévole de Saint Didier en Velay qui organise le Congrès de l'Union Départementale des associations. Il explique que cette demande conformément aux critères d'attribution, a fait l'objet d'un avis favorable en bureau communautaire pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 200€. Il tient à témoigner sa gratitude aux bénévoles qui s'investissent sans compter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, approuve l'attribution d'une subvention de 200€ pour l'organisation du Congrès de l'Union Départementale des associations pour le don du sang.

Administration Générale :

***Finances : Amicale des sapeurs-pompiers Velay
Semène: demande d'une subvention pour
l'organisation du challenge Départemental de la
qualité***

Monsieur le Président poursuit avec le Challenge Départemental de la Qualité qui permet à des équipes de s'affronter autour d'épreuves sportives. Il explique que celui-ci a réuni environ 540 personnes à Saint Didier en Velay et a été une réussite. Il tient à remercier les bénévoles au travers des Présidents des amicales qui font « vivre » les centres de secours, et tire son chapeau à Monsieur CHAPELON, Président de l'Amicale Velay Semène pour l'esprit de camaraderie qui a régné lors de cette journée malgré le froid et la pluie. Il précise que c'est une équipe du Puy en Velay qui a remporté ce challenge cette année. Il ajoute que le Challenge Régional se tiendra ce samedi 25 mai à Brioude, avant de passer à l'étape Nationale. Il confirme que cette demande, conformément aux critères d'attribution, a également fait l'objet d'un avis favorable en bureau communautaire pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 200€.

Monsieur SALGADO intervient en indiquant qu'il ne souhaite pas remettre en cause l'attribution de cette subvention mais il trouve regrettable que les critères d'attribution ne marquent pas un effort pour l'organisation de ces événements par des associations locales. Il considère qu'il serait bon de réfléchir à ce point pour l'avenir, peut-être lors du nouveau mandat.

Monsieur le Président comprend que ces subventions peuvent paraître faibles mais il indique que ces règles ont été établies en début de mandat et doivent être respectées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, approuve l'attribution d'une subvention de 200€ pour l'organisation du challenge Départemental de la qualité.

<p>Administration Générale : Finances : Budget Général : DM n°1</p>

Monsieur le Président propose à présent de regrouper la présentation des 2 délibérations suivantes : la décision modificative n°1 du Budget Général étant étroitement liée au rapport suivant concernant l'abattoir d'Yssingaux. Il explique qu'au niveau comptable la Décision Modificative est très simple, il convient de transférer 19 500 € des dépenses imprévues en dépense d'Investissement via le virement de la section de fonctionnement à l'investissement pour participer à la construction d'une société d'économie mixte.

Au niveau du fond, Monsieur le Président indique que Loire Semène a été sollicitée par le Maire d'Yssingaux, le propriétaire de l'abattoir connaissant des difficultés majeures depuis un certain temps. Il signale que l'arrivée d'une nouvelle directrice motivée a permis de remettre en ordre un certain nombre de points. Il rappelle que l'abattoir d'Yssingaux a connu quelques problèmes sanitaires majeurs ainsi qu'un grave accident du travail pour lequel il a été mis fin à l'abattage des porcs pendant plusieurs mois, d'où des difficultés économiques. Actuellement, la Société SOCABY constituée de bouchers, de grossistes, et d'éleveurs... exploite cet abattoir par le biais d'une Délégation de Service Public. Il précise que la commune d'Yssingaux mettra fin à cette délégation en fin d'année 2019. Il explique avoir été sollicité pour une réflexion sur un nouveau mode de gestion. Les communautés de communes ont travaillé de concert avec la commune d'Yssingaux, pour la création d'une société d'économie mixte locale, avec des partenaires privés. Il rappelle que l'abattoir est un outil indispensable pour défendre les circuits courts et soutenir l'agriculture. Il indique que cette société d'économie mixte réunira des acteurs publics et privés avec un capital de 300 000 € réparti comme suit :

- La Commune d'Yssingaux : 15% soit 45 000 €, dont 25 000 € en nature et 20 000 € en numéraire,
- La Communauté de communes des Sucs : 15% soit 45 000 €,
- La Communauté de communes du Haut-Lignon : 6,5% soit 19 500 €,
- La Communauté de communes Loire Semène : 6,5% soit 19 500 €,
- La Communauté de communes des Marches du Velay : 6,5% soit 19 500 €,
- La Communauté de communes du Pays de Montfaucon : 6,5% soit 19 500 €,
- La Chambre d'agriculture de Haute-Loire : 10% soit 30 000 €,
- Les utilisateurs du centre d'abattage et de découpe : 34% soit 102 000 €.

Il explique que la SEML sera administrée par un conseil d'administration composé de 13 membres correspondant aux capitaux de départ investis :

- 2 élus de la Commune d'Yssingaux,
- 2 élus de la Communauté de communes des Sucs,
- 1 élu de la Communauté de communes du Haut-Lignon,
- 1 élu de la Communauté de communes Loire Semène,

- 1 élu de la Communauté de communes des Marches du Velay,
- 1 élu de la Communauté de communes du Pays de Montfaucon,
- 1 représentant de la Chambre d'agriculture de Haute-Loire,
- 4 représentants des actionnaires privés.

Il indique qu'il est proposé de nommer Monsieur MARCON comme représentant de Loire Semène qu'il juge expert en la matière de par son statut d'exploitant. Il souligne sa connaissance des faiblesses de l'abattoir et son œil avisé sur le sujet. Il précise qu'il a accepté de représenter Loire Semène en bureau communautaire.

Revenant sur ce montage, il estime que c'est la solution de la dernière chance pour préserver cet outil au service du territoire. Il ajoute que celui-ci a été repéré dans le cadre du Projet Alimentaire de Territoire porté par le PETR, il possède une place importante dont le fort potentiel de développement a été mis à mal par certaines pratiques. Il propose également de conditionner cette aide à la bientraitance animale, sujet très important qui lui tient personnellement à cœur. Il propose la parole à Bruno MARCON.

Monsieur MARCON estime que cette décision est un geste fort envoyé au 3^{ème} pilier du développement qu'est l'agriculture. Il trouve essentiel que cet outil soit géré d'une seule main avec un seul gestionnaire. Il explique que l'abattoir a connu des événements dans sa gestion, mais il pense que le fait que l'entité collective s'en occupe, permettra d'avoir son mot à dire et que la situation ne peut que s'améliorer. Il ajoute qu'à l'heure actuelle, seulement 3% des usagers du territoire le fréquentent et beaucoup préfèrent aller sur Saint Etienne ou au Puy en Velay, car le service n'est plus au rendez-vous. Il estime que le recrutement d'une nouvelle directrice et la création de cette société d'économie mixte devraient pouvoir faire évoluer les choses. Il souligne que les circuits courts des producteurs aux consommateurs passent par l'abattage, et considère pour parler de bien-être animal, qu'il est compliqué de leur faire supporter des transports sur des centaines de kilomètres. Il souhaite rendre hommage à la ville d'Yssingaux, car un abattoir n'est pas un cadeau dans une ville de cette taille : c'est beaucoup de contraintes, des investissements perpétuels et parfois des problèmes avec les riverains. Il pense que conserver l'abattoir est une bonne chose pour le bassin de vie, et que c'est une bonne décision de rentrer dans cette société d'économie mixte. Il souligne le bon potentiel de l'abattoir et le challenge à relever pour faire progresser la part d'usagers de notre territoire.

Le Projet Alimentaire de Territoire ayant été cité, Monsieur VIAL souhaite rebondir sur ce point et précise qu'il convient de rajouter la présence d'un atelier de découpe au sein de cet abattoir. Notre territoire vivant en partie de l'agriculture de montagne, il lui semble important de valoriser ses produits et que l'abattage et la découpe en sont les premières transformations. Il indique que dans le Projet Alimentaire de Territoire, 2 autres outils importants pour notre territoire ont été mis en exergue, l'un concernant le traitement des légumes : un projet de légumerie pour conditionner nos fruits et légumes et permettre aux producteurs de mieux gagner leurs vies, l'autre concernant la production de volailles, pour lesquelles l'abattage se fait actuellement sur Annonay et qu'il serait bon de posséder notre propre outil. Il insiste sur les outils de transformation qui sont fondamentaux pour permettre à nos agriculteurs de gagner en valeur ajoutée.

Monsieur ROSIAK demande quel est le chiffre d'affaire envisagé et demande pourquoi le capital a été fixé à 300 000 €.

De mémoire, Monsieur le Président indique un chiffre d'affaire d'environ 1 350 000 €, ce qui est faible par rapport au potentiel offert par le territoire. Il souligne les atouts de l'abattoir de l'Yssingaux, à commencer par une nouvelle directrice fiable, compétente et passionnée. Il ajoute les investissements importants qui ont été fait, et l'atelier de découpe neuf. Sur les prochaines années, un plan d'investissements assez lourds de 700 000 € est prévu pour moderniser l'accueil des animaux et la chaîne d'abattage. Il signale le travail précieux du Bureau d'Etude qui a accompagné la commune d'Yssingaux dans ce montage. Quant à nos responsabilités, il précise qu'elles se limitent à notre capital de 19 500 € que l'on perdra en cas de problème.

Monsieur ROSIAK trouve que le capital de 300 000 € n'est pas très élevé, et demande si l'ancienne société faisait du déficit.

Monsieur le Président répond par l'affirmative pour l'année 2018 à hauteur de 80 000 € environ.

Monsieur ROSIAK rappelle que si une société réalise un déficit de plus de 2/3 de son capital social, elle est mise en faillite.

Monsieur le Président précise que les 80 000 € de déficit ont été liés à l'arrêt temporaire de la chaîne d'abattage des porcs. Il ajoute que les 300 000 € correspondent au fond de roulement nécessaire. S'agissant d'un outil nécessitant beaucoup de main d'œuvre, il explique que les charges de personnel représentent le principal poste de dépenses. Il pense également que c'est un bon exemple de mutualisation au niveau de la Jeune Loire, comme cela avait été fait pour l'OZEN il y a quelques années. Il indique que l'économie de marché ne résout pas tout et qu'il convient parfois de donner l'impulsion pour développer les filières.

Monsieur HAURY aurait souhaité avoir connaissance du budget prévisionnel à 3 ans pour mesurer la rentabilité de cet outil. Il précise qu'il partage l'idée de cette participation sur le fond mais estime que des données financières plus précises auraient permis d'éclairer un peu plus les élus communautaires dans leur décision.

Monsieur le Président indique que le travail a été fourni par le bureau d'étude et peut être partagé. Il insiste sur la perte de tonnage due à l'arrêt temporaire de l'abattage des porcs, et considère qu'il y a un fort potentiel de développement, en particulier pour le territoire de Loire Semène qui ne représente que 3% des tonnages. Il pense que cette montée en puissance se fera en gagnant la confiance des éleveurs et en pratiquant des tarifs cohérents, mais qu'on ne pourra pas trop s'écarter des prix de marchés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, approuve la Décision Modificative n°1.

Développement Economique : Abattoir d'Yssingaux

Monsieur le Président propose, suite à la présentation précédente, de délibérer sur :

- la constitution d'une société d'économie mixte dénommée « SEM Abattage & Découpe (SEMAD) de la Jeune Loire » dont l'objet social sera d'exploiter le centre communal d'abattage et de découpe d'Yssingaux,
- la participation de la Communauté de communes en une seule fois au capital de cette société à hauteur de 6.5 %, soit 19 500 € correspondant à 195 actions de 100 € chacune, participation financière conditionnée à des objectifs de bien-être animal,
- l'approbation des statuts de cette société,
- la désignation de Monsieur MARCON pour représenter la Communauté de communes au sein du conseil d'administration de cette société,
- l'autorisation donnée à Monsieur le Président de signer tout document en rapport avec la création de cette société d'économie mixte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, approuve.

**Développement Economique:
Avenant à la convention cadre de délégation
partielle de la compétence d'octroi des aides à
l'immobilier industriel à passer avec le
Département de la Haute Loire**

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de se prononcer sur l'avenant à la convention cadre de délégation partielle de la compétence d'octroi des aides à l'immobilier industriel proposé par le Département de la Haute Loire. Face à la réussite du dispositif mis en place par le Département, il est proposé de l'étendre aux bâtiments de plus de 250 m², ce qui permettrait d'aider de plus petits projets et de plus petites entreprises. Il rappelle que le Département aide l'entreprise dans ses projets de rénovation, d'extension à hauteur de 12,5% des dépenses avec un plafond de 100 000 € d'aides, à condition que Loire Semène participe à hauteur de 12,5 % de l'aide départementale soit 12 500 € maximum par projet.

Monsieur le Président précise que le Département propose également d'ajouter un volet touristique à ce dispositif dans le cadre de cet avenant. Il est ainsi prévu d'appliquer ce mécanisme à l'hôtellerie de tourisme pour les hôtels classés 1*, 2* ou 3* selon les mécanismes présentés dans le rapport avec un plafond de financement de 70 000 €, ainsi qu'aux hébergements de plein air : les campings de plus de 90 emplacements classés 3* ou 4*, l'aide étant fixée selon la catégorie avec un plafond de 70 000 €. Il propose de fixer le taux d'aide de Loire Semène à 12,5% de l'aide départementale comme pour les aides à l'immobilier industriel. Il indique que ce système d'aide fonctionne bien, et estime que cet avenant sera générateur de développement. Cependant, il regrette qu'au niveau du tourisme, ce dispositif ne s'applique pas aux gîtes, chambres d'hôtes et petits campings, regrets dont il a fait part au Président du Département. Toutefois, il pense que la délibération est importante pour soutenir le tourisme.

Madame TEYSSIER ajoute que ce dispositif s'ajustera au fur et à mesure. Au départ, il ne concernait que les bâtiments industriels. Elle indique que c'est peut-être plus compliqué pour les gîtes mais pense qu'il convient de travailler dessus. Elle ajoute que l'aide sur les hôtels et les campings pourrait évoluer par la suite, le Département avance petit à petit avec la demande.

Monsieur le Président constate qu'on aide beaucoup d'entreprises, et pense que c'est encore mieux de pouvoir aider les hébergeurs.

Monsieur ROSIAK demande pourquoi le seuil a été fixé à 250 m².

Monsieur TONSON rappelle qu'au départ cela concernant les bâtiments de plus de 500 m² mais face à ce problème de seuil, il a été décidé de le diviser en 2. Il ajoute qu'il faut bien définir un seuil et qu'on avance petit à petit mais on avance. Il indique qu'il a déjà fallu beaucoup insister pour baisser le seuil pour les petites entreprises.

Monsieur VIAL rappelle que d'autres dispositifs prennent le relais en-dessous de ces seuils comme le LEADER.

Monsieur ROSIAK demande si c'est systématique.

Monsieur VIAL confirme au même titre que le dispositif Région, il y a une forme de continuité qui permet de couvrir toutes les strates.

Monsieur ROSIAK se demande si l'on ne participe pas à l'inflation du prix des locaux, il fait le parallèle avec la loi PINEL et la hausse des prix de l'immobilier.

Monsieur VIAL estime que c'est une réflexion à observer dans le temps.

Monsieur le Président explique qu'au niveau du LEADER, il existe un plafond au niveau du chiffre d'affaire. Il ajoute qu'il y avait un vide entre les petites entreprises et les grosses qui est comblé par ce dispositif. Il estime qu'on devrait ainsi laisser peu de porteurs de projets au bord du chemin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, approuve l'avenant à la convention cadre de délégation partielle de la compétence d'octroi des aides à l'immobilier industriel à passer avec le Département de la Haute Loire.

Aménagement du territoire et contractualisation : Auto Stop organisé

Monsieur le Président déclare que le projet Auto Stop organisé est un sujet qui lui tient à cœur et qu'il souhaite voir aboutir rapidement. Il explique que le concept peut apporter des solutions de transport alternatif mais également apporter des solutions aux personnes les plus fragiles. Il constate une fracture entre le milieu urbain et rural comme l'ont démontré les actualités ces dernières semaines. Il note que ce projet permet de créer du lien, rompre l'isolement. Une collaboration est envisagée au niveau du PETR, avec des arrêts prévus avec Firminy. Il ajoute que c'est un projet qui verra le jour très rapidement et qui est très bien financé, il tient à remercier le PETR pour le portage de ce projet, car il permet de se donner les moyens de nos ambitions.

Monsieur VIAL explique que certaines personnes étudient les modes de déplacements les plus adaptés à nos territoires depuis plusieurs années. Il indique que le PETR Pays de la Jeune Loire est lauréat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt National « France Mobilités-Territoire d'expérimentation de nouvelles mobilités » pour le projet auto-stop organisé mais également le transport à la demande. Dans le cadre de l'Auto Stop organisé, il explique que les 5 communautés de communes ont participé à la réflexion portée par le PETR, 4 communautés de communes ont acté le fait de mettre en œuvre ce projet, la communauté de communes du Haut Lignon nous ayant laissé en route mais il pense qu'ils devraient finir par nous rejoindre. Il ajoute que le périmètre représente plus de 38 communes, ainsi que la ville de Firminy. Il indique que l'ambition est de mettre en place le projet rapidement pour septembre ou octobre, la démarche pourra être développée dans les années à venir, les citoyens vont disposer et faire évoluer le projet qui pourront le faire croître et l'embellir. Il souligne qu'au niveau du co-voiturage, les citoyens se sont emparés du dispositif qui fonctionne très bien. Il explique que le mérite de cet Appel à Manifestation d'Intérêt National, c'est une prise en charge des postes d'animation à 50% par l'Etat. Il précise que 2 animatrices ont été recrutées, s'appelant toutes les 2 Morgane, une qui a démarré jusqu'à septembre en job d'été, suivie d'une deuxième qui prendra le relais de façon plus durable. Concernant les kits, les flyers, il précise que ceux-ci sont financés à hauteur de 80% au titre du Leader. Il ajoute qu'une application sur smartphone sera incluse dès la deuxième année. Il explique que des réunions sont en cours d'organisation dans chaque commune pour expliquer le projet et définir les points d'arrêts. Il souligne la sensibilité des élus, chacun ayant envie que le projet fonctionne. Il précise que le nombre de panneaux a été défini de manière réaliste. Il propose d'approuver l'organisation financière à hauteur de 17 149 € la première année, et 9 875 € la deuxième année. Il indique que l'animation est divisée par 4 pour chaque communauté de communes, les autres postes sont calculés en fonction de la population. Il présente le logo, de couleur « framboise écrasée », le groupe de travail était principalement féminin, ainsi que la charte graphique des panneaux d'arrêts proposés.

Madame CHABANOLLE s'interroge quant aux transporteurs. Elle explique que sur Saint Didier en Velay, le panneau sera posé devant l'arrêt de car et le siège du transporteur. Elle estime que

cela mériterait de rencontrer le transporteur pour le prévenir. Elle pensait que l'équipe s'en occuperait.

Monsieur VIAL s'interroge sur la pertinence d'installer ce panneau juste devant le transporteur. Il rappelle que ce dispositif existe déjà en France, le temps d'attente moyen à l'arrêt étant de 5 minutes sur une route bien fréquentée, il estime donc qu'il n'y a pas de concurrence à prévoir. Le Transport à la demande doit se construire avec les transporteurs, les professionnels, les taxis... L'Auto Stop n'a pas de vocation commerciale, et ne correspond pas non plus aux transports sanitaires. Il ne doute néanmoins pas que les élus de Saint Didier dialoguent avec leur transporteur.

Madame CHABANOLLE indique que sur Saint Didier en Velay, le meilleur lieu sécurisé se trouve devant le transporteur, il existait d'autres lieux plus loin mais non sécurisés. Elle trouve dommage que le groupe n'ait pas informé les transporteurs. Elle précise qu'elle ne provoquera pas Monsieur DRIOT et va se charger de l'informer.

Monsieur VIAL évoque un problème local. Il estime que se mettre en lien avec les transporteurs sur ce type de dispositif, c'est déjà se créer des problèmes, contrairement à un dispositif de type transport à la demande. Il rappelle que ce type de système fonctionne parfaitement sur d'autres territoires. Il ajoute que la profession va lire la presse, et découvrir le projet, ce n'est pas un sujet.

Sans parler de les convoquer, Madame CHABANOLLE pense qu'il aurait été bon de les avertir plutôt qu'ils ne l'apprennent pas par le biais de la presse.

Monsieur VIAL confirme surtout quand le panneau est posé devant chez eux.

Monsieur RABEYRIN s'interroge car avec ce dispositif on peut aller à un endroit, par exemple de Pont Salomon à Aurec, mais on n'est pas sûr de pouvoir en revenir.

Monsieur VIAL estime qu'il s'agit d'un système non professionnel qui présente des aléas. Il rappelle que le système montera en puissance avec l'inscription des automobilistes et que c'est généralement plus lent côté autostoppeurs. Il annonce qu'il est prévu d'aller dans les lycées, sur les marchés,... afin d'expliquer le projet. Il ajoute que s'il y a une destination et un flux de 1 000 voitures par jour, cela fonctionne contrairement à un axe où il n'y aurait que 200 à 300 véhicules par jour. Sur l'axe reliant Pont Salomon à Aurec sur Loire, il pense qu'il a de grande chance d'y aller et de pouvoir revenir, mais il faut des destinations significatives. Il précise que l'axe Aurec sur Loire – Firminy représente un flux de 8 000 véhicules par jour. L'utilisation de seulement 5% de ces véhicules représente un nombre déjà considérable de personnes transportées. Il pense que le dispositif créé des habitudes, c'est un pari sur le comportement citoyen.

Monsieur TONSON demande qui distribuera les kits.

Monsieur VIAL répond qu'on pourra récupérer le matériel au niveau des mairies et de l'Office de Tourisme, via des inscriptions. Le permis de conduire sera exigé car il convient d'afficher un minimum de sécurisation, il précise que le kit est assez sympathique : ardoise pliable, feutre effaçable, brassard fluo et « magnet » pour la voiture. Il ajoute que les animations seront menées sur les grands lieux de rassemblement, il y a nécessité d'animer ce projet pour lui permettre une montée en puissance sur un ou deux ans.

Monsieur le Président estime que le sujet a bien été abordé, et qu'il reste encore du travail. Il indique une prochaine réunion vendredi 24 mai au matin du groupe de travail très qualitatif, car des questions se posent encore. Pour le commerce local, il estime qu'il est nécessaire de bien communiquer car ce système peut être vécu comme une organisation de la fuite vers d'autres centres ou à l'inverse comme un effet de centralité. Il pense qu'il y a un contexte local à bien appréhender pour installer les panneaux au bon endroit.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :
- valide la participation de la communauté de communes au projet d'auto-stop organisé ;
 - approuve l'organisation financière décrite ci-dessus;
 - approuve le principe du conventionnement avec le PETR ;
 - autorise Monsieur le Président à préparer et signer la convention avec le PETR.

Développement Durable :
GEMAPI : Convention d'entente à passer avec Saint Etienne Métropole

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur AULAGNIER pour la partie Développement Durable.

Monsieur AULAGNIER explique que GEMAPI était déjà géré en partenariat avec Saint Etienne Métropole, cela concerne tout le bassin versant de l'Ondaine. Il indique que Saint Etienne Métropole est la structure porteuse du contrat de rivière. Il explique que la convention d'entente intercommunale à passer avec Saint Etienne Métropole, la Communauté de communes des Monts du Pilat et celle de Loire Semène permettra la réalisation du travail à la demande, on continuera à payer ce qui nous concerne directement. Il reprend le rapport et décrit les missions de Loire Semène et de Saint Etienne Métropole. Il rappelle que cela concerne sur le bassin versant les communes de Saint Just Malmont et Saint Ferréol d'Auroure, et une petite partie de Saint Didier en Velay. Il s'agit donc d'une convention d'assistance et de groupement de commandes avec la désignation de délégués permettant de mener les missions selon notre volonté.

Monsieur le Président confirme que cette convention permet de formaliser dans le cadre de la compétence GEMAPI ce qu'on faisait déjà auparavant. Il cite quelques exemples d'assistance des services de Saint-Etienne Métropole : la mise en place des DIG permettant l'intervention en domaine privé, une assistance au niveau des études. Il ajoute qu'une étude bilan du contrat rivière va être lancée. Il indique que les missions sont ponctuelles et seront décidées au sein de l'entente intercommunale entre Saint Etienne Métropole, la Communauté de Communes des Monts du Pilat et Loire Semène à l'échelle du même bassin versant.

Monsieur ROSIAK demande ce que signifient les sigles GEMAPI et CAO.

Monsieur le Président s'excuse pour les sigles : GEMAPI signifie Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations et CAO signifie Commission d'Appel d'Offre.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :
- approuve la convention d'entente intercommunale pour le pilotage et le suivi de la démarche de restauration et de gestion concertée de l'Ondaine,
 - désigne Monsieur GIRODET et Monsieur AULAGNIER pour représenter Loire Semène au sein de la conférence de l'entente intercommunale,
 - Désigne Monsieur AULAGNIER pour représenter Loire Semène au sein de la CAO du groupement ainsi constitué,
 - Autorise Monsieur le Président à signer la convention et toutes les pièces afférentes.

Développement Durable :
Intérêt communautaire de Loire Semène : Mise à
jour

Monsieur le Président explique que la majorité qualifiée est nécessaire pour cette délibération.

Monsieur AULAGNIER donne lecture du rapport et détaille les items du code de l'environnement. Il indique que cela correspond à une mise à jour de l'intérêt communautaire sur le volet animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

Monsieur le Président confirme qu'il est nécessaire de remettre à jour l'intérêt communautaire, du fait du SICALA qui se transforme en EPAGE, l'item 12 concernant l'animation n'était pas clair et concernait uniquement les communes. Il explique que si l'on veut faire partie d'un EPAGE, il faut que la collectivité lui transfère cette compétence animation, sinon il n'y aura pas de labellisation EPAGE. Il précise que l'Agence de l'Eau ne soutiendra financièrement que les contrats territoriaux portés par des EPAGE. Il ajoute que cette mise à jour est donc nécessaire pour obtenir un soutien financier de la part de l'Agence de l'Eau. Il précise que la majorité des 2/3 est calculée sur les membres en exercice soit 31.

Monsieur VOCANSON s'interroge, au niveau de l'intérêt communautaire qui lui paraît très important, il comprend la défense contre les inondations mais pas contre la mer ? Il demande s'il y a une explication.

Monsieur le Président indique que c'est le texte de loi qui est rédigé ainsi.

Monsieur POMMIER indique que ce point ne concerne pas l'intérêt communautaire.

Monsieur le Président précise que les items 1, 2, 5 et 8 constituent la compétence GEMAPI, et il est uniquement proposé d'adopter l'item 12 qui nous concerne.

Monsieur VOCANSON est surpris de voir dans le rapport la défense contre la mer. Il s'agit pour lui d'une question de sérieux.

Monsieur le Président insiste sur le fait que le texte est comme ça !

Monsieur VOCANSON pense que c'est tellement évident pour notre territoire qu'il ne devrait pas y être.

Monsieur le Président rappelle que l'on délibère uniquement sur l'item 12.

Monsieur VOCANSON explique que l'on est là devant un texte, et il ne voit pas l'intérêt de conserver ces termes « protection contre la mer ». Il demande à supprimer « la mer ».

Monsieur le Président consent que c'est « original » mais que l'on peut faire facilement la part des choses.

Monsieur VOCANSON ne souhaite pas faire une polémique, mais en tant qu'élus il ne se voit pas accepter un texte qui parle de la mer.

Monsieur VIAL rappelle que l'on ne délibère pas dessus, il ne faut pas modifier un texte, et rendre la délibération illégale. Il s'interroge sur le fait de rectifier le texte.

Monsieur VOCANSON pense que l'adaptation d'un texte est possible dans nos statuts.

Monsieur le Président précise qu'il y a eu un arrêté préfectoral.

Monsieur POMMIER indique que sur l'arrêté préfectoral approuvant nos statuts et sur la précédente délibération concernant l'intérêt communautaire, la mer n'était pas mentionnée.

Monsieur VIAL précise que c'est le code de l'environnement.

Monsieur VOCANSON estime que l'on a pas à parler de la mer ce soir et trouvait ce point « un peu salé ».

Monsieur MARCON s'interroge quant à l'item 12 et souhaite savoir s'il va devoir faire délibérer son conseil municipal sur ce point

Monsieur le Président répond par la négative, il n'est pas nécessaire de délibérer en conseil municipal pour l'intérêt communautaire.

Monsieur MARCON ne souhaitait pas délibérer sans l'approbation de son conseil municipal.

Monsieur POMMIER précise qu'il n'y a pas besoin de changer les statuts qui eux nécessiteraient une délibération concordante.

Monsieur le Président remercie avec humour Monsieur MARCON qui fait partie des « gardiens du temple ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la mise à jour de l'Intérêt communautaire de Loire Semène.

<p style="text-align: center;"><i>Développement Durable :</i> <i>Contrat vert et bleu Grand Pilat 2019-2023</i></p>

Monsieur AULAGNIER présente le Contrat vert et bleu Grand Pilat pour lequel il a participé à de multiples réunions. Il rappelle qu'au niveau du contrat de rivière, l'agence de l'Eau demande à ce que l'on regroupe les bassins versants. Il ajoute que l'intégration de Loire Semène à ce contrat va permettre de solliciter des aides. Il reprend le rapport et rappelle que le SICALA a proposé de porter 2 actions :

- La création de dispositifs de franchissement d'ouvrages hydrauliques – arasement d'ouvrages hydrauliques afin de rétablir la continuité piscicole et sédimentaire / restauration de la continuité du réseau de végétation en bords de cours d'eau par reculs des plantations de résineux, maîtrise du piétinement animal et plantations d'une ripisylve adaptée en bords de cours d'eau
- L'entretien, la préservation et les travaux de restauration des zones humides : maintien de leurs rôles de soutien d'étiage et de réserve de diversité faunistique et floristique

Il ajoute qu'en plus de bénéficier d'aide le contrat est piloté par le Pilat, et concerne le Pays de Montfaucon.

Monsieur MARCON indique qu'il n'est pas contre mais il constate que l'on parle à nouveau de l'effacement des seuils. Il considère que ces levées sont du petit patrimoine. Il trouve dommage que sous l'égide de la continuité écologique, on puisse s'attaquer « au marteau piqueur » à ces levées. Il ajoute que sur sa commune, il a prévu de les identifier et les préserver au titre du patrimoine dans le cadre de la révision de son PLU. Il signale qu'il s'abstiendra pour cette raison.

Monsieur le Président indique qu'intégrer ce contrat permet de bénéficier d'aides, il comprend la position de Monsieur MARCON, mais cela permet d'ouvrir des portes de financement de nos projets. Il cite le cas du Sambalou où il ne s'agit pas de démolir des seuils.

Monsieur AULAGNIER précise que lorsque l'on peut éviter de casser, on le fait. Il partage l'avis de Monsieur MARCON, car il y a des ouvrages magnifiques.

Monsieur SALGADO explique qu'au regard de ce qu'il y a dans les contenus, c'est aux élus de définir ce qu'il y a dans le contrat. Il pense qu'il faut faire entendre sa voix. Il trouve que la logique du Grand Pilat nous correspond plus que celle du SICALA.

Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité (2 abstentions : M. MARCON et Mme PACALON), approuve l'intégration du périmètre de Loire Semène au projet de Contrat vert et bleu et autorise Monsieur le Président à le signer.

Développement Touristique : Classement Office de Tourisme

Monsieur le Président propose de délibérer sur le classement de l'Office de Tourisme en catégorie III, et indique que les rapports qui suivent sont liés. Il donne la parole à Claude VIAL, Vice-Président en charge du Tourisme pour la présentation de cette partie.

Monsieur VIAL explique que le déplacement de l'office de tourisme a été notamment motivé par son classement. Il fallait en effet répondre à des problématiques d'accessibilité PMR, de professionnalisation de l'accueil, d'élargissement des temps d'ouverture,... Il ajoute qu'acter le fait que l'Office de Tourisme accède à ce classement est une marque de qualité par rapport aux ambitions de notre territoire, c'est aussi la classification de commune touristique pour Aurec sur Loire.

Monsieur LARGERON souhaite savoir pourquoi la commission Tourisme ne s'est pas réunie, alors que plusieurs dossiers concernant le tourisme sont présentés ce soir. Il pense que classer l'Office de Tourisme en catégorie III n'est pas le plus compliqué, mais que cela impose un certain professionnalisme. Il s'interroge sur comment l'OT va rayonner sur l'ensemble du territoire : est-ce que cela va passer par d'autres embauches, d'autres moyens techniques ?

Monsieur VIAL explique que pour la commission Tourisme, il y avait un problème pour caler la date, car Marine KIBLER en charge de ce sujet nous a quitté, ce départ fera bien entendu l'objet d'un remplacement. Pour certains dossiers, Emilie LIBEYRE a dû reprendre la main mais elle a également de nombreuses autres priorités. Il convient que l'objectif était que l'on se rassemble, mais les réunions n'ont pas pu être fixées. En ce qui concerne le rayonnement, Jenny QUOY, nouvelle conseillère en séjour, doit être présente sur le territoire, aux différentes manifestations, aux événementiels. Il précise que l'office de tourisme à Aurec n'est qu'une vitrine au sein d'un lieu. Il ajoute qu'il ne faut pas hésiter à la solliciter. Il informe qu'il y a également un appel à volontariat à des personnes acceptant de se former, pour étoffer le travail de l'Office de Tourisme. Il précise qu'il n'y aura pas d'autres emplois, mais une recherche de mise en réseau pour étoffer le temps de travail. Il explique que cet appel à volontariat sera diffusé aux communes. Il donne l'exemple des Educ'tours qui permettent aux participants de leur donner un autre regard sur le territoire et de pouvoir en parler autrement. Il ajoute qu'au sein de la SPL, il réfléchit à la mise en œuvre d'une carte pour les hébergeurs du territoire.

Monsieur LARGERON se demande si l'appel à bénévolat n'est pas contraire à la professionnalisation imposée par le classement en catégorie III. Il estime que c'est une incohérence.

Monsieur VIAL rappelle que la compétence tourisme est structurée autour d'un poste de chargé de mission et de Jenny QUOY conseillère en séjour à l'office de tourisme, sous l'autorité d'Emilie LIBEYRE qui développe les projets. Il précise que les bénévoles recherchés ne serviront pas à reconstituer un comité des fêtes. Il ajoute que cela permet de mettre des acteurs intermédiaires pour associer tout le territoire et le promouvoir, pas pour « déprofessionnaliser ». Il rappelle qu'il faut être réaliste par rapport aux moyens qu'on possède.

Monsieur le Président souhaite lever cette frustration et estime qu'il ne faut pas multiplier les antennes sur chaque commune. Il estime que nous possédons aujourd'hui une formidable marque touristique que sont les Gorges de la Loire. Il ajoute que cela fasse plaisir ou non, il est convaincu que nous avons une vraie identification avec cette thématique. Il précise que l'hôtesse de l'Office de Tourisme d'Aurec sur Loire est de La Séauve sur Semène. Il rappelle qu'il existe également un point d'accueil ici à La Séauve sur Semène à l'accueil de la communauté de communes, il est tout à fait possible de développer cette activité au sein de l'abbaye. Concernant les bénévoles, il rappelle que l'on maîtrise nos charges de personnel, et que ce n'est pas un hasard mais une volonté quotidienne et l'aide de volontaires, qui auront une formation, permettra de compléter les horaires d'ouverture. Il ajoute que le développement du tourisme pour le territoire, permet de travailler pour l'ensemble du territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, approuve le classement de l'Office de Tourisme en catégorie 3.

Développement Touristique: Charte d'entente touristique du Département

Monsieur VIAL explique que le Département de la Haute-Loire au travers de la Maison Départementale Du Tourisme organise des réunions suivies par divers acteurs du tourisme intitulées conseil de destination pour renforcer notre visibilité touristique. Il estime que l'on a intérêt à collaborer pour renforcer notre communication, et promouvoir en même temps nos territoires. Il indique qu'une des problématiques du tourisme consiste à quantifier les retombées économiques. Il détaille ce qui est proposé au Conseil Communautaire de ce soir, à savoir :

- Décider que la Communauté de Communes Loire Semène participe au Conseil de Destination,
- Autoriser Monsieur le Président à signer la charte d'Entente Touristique avec tous les partenaires,
- Désigner comme élus référents au Conseil de Destination, Messieurs Frédéric GIRODET et Claude VIAL,
- Désigner comme technicien référent au Conseil de Destination, Madame Emilie LIBEYRE, Responsable du Service Développement de Loire Semène,
- Autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes.

Monsieur le Président remercie Monsieur VIAL.

Monsieur SALGADO pense qu'il est important de travailler ensemble pour l'avenir. Après avoir recherché des circuits de randonnées à réaliser avec ses amis, il a pu constater un déficit d'information au niveau des communes. Il pense qu'il faut avoir un état d'esprit large et collectif.

Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- décide que la Communauté de Communes Loire Semène participe au Conseil de Destination,
- autorise Monsieur le Président à signer la charte d'Entente Touristique,

- désigne comme élus référents au Conseil de Destination, Messieurs Frédéric GIRODET et Claude VIAL,
- désigne comme technicien référent au Conseil de Destination, Madame Emilie LIBEYRE, responsable du Service Développement de Loire Semène,
- autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes.

**Développement Touristique:
Fédération Nationale des Offices de Tourisme de
France: Adhésion 2019**

Monsieur VIAL explique que le classement de l'Office de Tourisme requiert l'adhésion à la Fédération Nationale des Offices de Tourisme de France pour un montant de 225 €.

Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité approuve l'adhésion 2019 à la Fédération Nationale des Offices de Tourisme de France.

**Développement Touristique:
Comité Départemental de la Randonnée Pédestre :
Adhésion 2019**

Monsieur VIAL indique que le renouvellement de l'adhésion au Comité Départemental de la Randonnée Pédestre représente 1 663 € pour l'année 2019. Il explique que les quelques chiffres présents sur le rapport permettent de se faire une idée de son importance sur la Haute Loire. Il signale qu'il y a des règles à respecter afin d'avoir le même fonctionnement partout, tout cela est coordonné par le comité départemental. Concernant la passerelle du Saut du Chien, il précise que cela permettra de l'inscrire dans le Topoguide 2020 du GR 3, chemin de grande randonnée reliant l'estuaire de la Loire à sa source. Il ajoute que la signalétique va être effectuée par le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre dans les conditions réglementaires. Il ajoute qu'une équipe de bénévoles assure la jonction du Saut du Chien vers Bas en Basset le long de la Loire. Il concède que l'adhésion est couteuse mais en retour, qu'un travail important sera fait sur notre territoire.

Monsieur le Président signale également une remise à niveau de notre balisage, qui représente une mission conséquente. Il rappelle que la cotisation est calculée au nombre d'habitants. Il propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, approuve l'adhésion 2019 au Comité Départemental de la Randonnée Pédestre.

**CISPD :
CIPRO 43 : Adhésion 2019**

Monsieur le Président propose de passer au dernier sujet, l'adhésion 2019 au CIPRO 43. Ayant la chance d'avoir autour de la table la Vice-Présidente du Département en charge de l'insertion, il laisse la parole à Madame TEYSSIER.

Madame TEYSSIER rappelle que l'année dernière elle avait présenté le CIPRO 43 lors de sa création. En effet, suite à la loi NOTRe, la compétence économique a été transférée à la Région, mais

l'économie sociale et solidaire a été conservée au niveau du Département. Elle explique que le CIPRO 43 possède plusieurs missions, dont les 3 grandes sont :

- Assurer le développement du Dispositif Local d'Accompagnement des structures de l'Economie Sociale et Solidaire, pour lequel une personne peut se déplacer dans les structures,
- Assurer la mise en place du service « facilitateur de clauses sociales ». Sur ce point, elle souligne que 8 500 heures d'insertion ont pu être mises en œuvre dans les marchés publics. Même si cela fait peu, cela marche très bien, une personne va travailler avec le donneur d'ordre et les entreprises. Elle prend pour exemple la piscine de Tence, pour laquelle une partie du chantier a été confiée à l'association Coup de pouce à l'emploi.
- Accompagner les travailleurs indépendants bénéficiaires du RSA, elle explique qu'une personne rencontre les entreprises et les met en relation avec des personnes au RSA. Elle ajoute qu'il y a 200 postes vacants sur le secteur et qu'il est important de trouver des personnes pour remplir ces fonctions.

Elle ajoute que les résultats dépassent ce qu'il avait été prévu, et que le conseil d'administration est en place. Il est proposé l'adhésion des EPCI et des communes au conseil d'administration. Elle signale que Loire Semène a été la première Communauté de Communes à adhérer.

Monsieur VIAL constate que l'adhésion au CIPRO 43 est moins coûteuse que celle pour la randonnée.

Monsieur le Président signale qu'à notre niveau également, de nombreux jeunes ont pu être mis en situation professionnelle au sein des services de Loire Semène. Il indique une importante collaboration avec la Mission Locale, qui permet d'offrir des contrats à durée déterminée. Il remercie Madame TEYSSIER pour son investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, approuve l'adhésion 2019 au CIPRO 43.

Compte-rendu des commissions et réunions diverses

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur COLETTI pour la partie culture.

Culture

Monsieur COLETTI fait un point sur les projets et la saison culturelle pour cette fin d'année. Il souligne deux événements importants, le marathon du conte et la caravane « Josélito » qui va se déplacer d'une commune à une autre. Il explique que la prochaine saison débutera en Septembre et se poursuivra jusqu'en juillet 2020, le thème sera basé sur l'illustration et la BD. Il annonce que la prochaine commission culture se tiendra le 11 juin à 18h30, et permettra de valider la future saison culturelle, notamment :

- La participation au festival « Le chant des Sucs » avec l'accueil d'Yvan MARC au Cercle à Saint Just Malmont,
- La venue de Yann DEGRUEL, diplômé en art décoratif de Strasbourg,
- La venue de Fanny PAGEAUD, diplômé en art appliqué et en art plastique, auteur des « Museaux amusants »,
- Un partenariat avec Lez'Arts sur scène
- Un ciné concert avec l'Odyssée de Yuna
- Une Balade contée à Saint Victor Malescours le 13 juin

Il indique également la promotion du réseau de lecture publique, qui offre un service à l'ensemble de la population de Loire Semène, un long travail a été effectué avec les personnes qui travaillent en Médiathèque. Cette inauguration se déroulera le 12 juillet à la Bibliothèque de Pont Salomon, dernière étape de la mise en œuvre de ce réseau.

Monsieur ROSIAK explique avoir vu une affiche concernant l'Association Musica'LS qui signalait une baisse de 283 à 220 adhérents. Il souhaiterait avoir des explications.

Monsieur COLETTO évoque la situation financière de l'école de musique, et constate que l'on est arrivé à la croisée des chemins, à la limite. Il explique qu'un calcul a été fait par le Président de Musica'LS, au regard des 7 dernières années, pour arriver à 220 élèves, point d'équilibre budgétaire. Il pense qu'il ne faut pas faire d'offre si l'on ne peut pas offrir les prestations attendues.

Monsieur ROSIAK rappelle qu'en 2011, l'école avait 280 adhérents. Il est également noté que la priorité serait donnée aux anciens élèves.

Monsieur COLETTO confirme mais rappelle que cette problématique existait déjà pour les inscriptions, les offres sont limitées.

Monsieur VOCANSON demande qui a pris la décision de limiter le nombre d'élève.

Monsieur COLETTO répond que c'est le conseil d'administration de l'association.

Monsieur VIAL confirme.

Monsieur le Président rappelle que l'on est également solidaire de la problématique, suite au gel de la subvention de l'école de musique. Il convient que 220 adhérents lui semble être un seuil bas. Il ajoute que cette année l'association doit faire face à de nombreuses dépenses, notamment le départ en retraite de la directrice, remplacer par un nouveau directeur plus jeune et moins coûteux. Il estime que l'on ne doit pas faire preuve d'ingérence. Il tient tout de même à remercier Monsieur Julien TARDY, et souligne qu'« un TARDY peut en cacher un autre », il souhaite donc « bon vent » à Monsieur Yves TARDY qui reprend le flambeau.

Monsieur COLETTO précise que le delta sur la masse salariale dans le cadre du changement de direction représente de l'ordre de 20 000 €. Il souligne le travail remarquable du bureau de l'école de musique, qui garde la connaissance et l'expérience de Monsieur TARDY et Monsieur MOULIN.

Départ de Madame MARCOUX.

- Travaux Voiries et Bâtiments Communautaires :

Monsieur MARCON explique que l'ouverture des plis pour le programme voirie a eu lieu cet après-midi. Il en rappelle le programme :

- L'avenue Marcel Pagnol à La Séauve sur Semène pour 60 000 €
- La route de Buchères à Pont Salomon pour 90 000 €

Il ajoute que l'analyse des plis sera effectuée par le bureau d'étude pour une attribution en juin.

- Famille – Jeunesse – CISPD :

Madame CHABANOLLE annonce l'arrivée de Maxime JACQUIOT nouveau chargé de mission CISPD. Elle indique que les travaux prévus cet été dans les crèches, obligeront les enfants à aller dans les écoles maternelles quelques semaines. Elle rappelle également une conférence prévue ce soir à 20h sur le thème « Qu'est ce qui passe dans sa petite tête ? ». Elle ajoute que la commission CISPD a été décalée au 06 juin. Elle termine en faisant circuler le programme des camps été 2019.

❖ Développement Economique :

Monsieur le Président se dit très heureux d'avoir accueilli Monsieur le Président du Département afin de définir l'avenant au contrat 43.11, qui devrait permettre d'obtenir une enveloppe complémentaire. Il indique que les travaux concernant le site d'escalade vont démarrer prochainement. Il rappelle la pose de la 1^{ère} pierre de l'extension d'INTEREP sur Aurec sur Loire, il salue le dirigeant Monsieur JOACHIM pour ses qualités humaines, son éthique et son sens de l'humour dont il a fait preuve pour la cérémonie de remise de médaille du travail. Il explique que la plateforme a été livrée de manière partielle, et indique que l'on en reprendra possession pour terminer les couches de GNT et de concassés une fois les fondations spéciales réalisées par l'entreprise. Il annonce également les visites scolaires habituelles des CM2 des écoles publiques et privées du territoire, du 03 au 13 juin 2019, il précise que l'accueil se fait en demi-groupe, le SICTOM prépare également des ateliers. Il informe que la dernière commission développement économique s'est réunie le 09 mai dernier : les sujets INTEREP, Etablissement CHEYNET et le projet de la ZA de Bramard ont été évoqués. Concernant ce dernier, il explique que le projet avance bien, la consultation de la Maitrise d'œuvre va être lancée pour un 1^{er} coup de pioche en 2021. Il signale des pré-réservations très, sérieuses sur cette ZA qui ont permis de calibrer au mieux la taille des parcelles. Il constate que l'offre foncière est de plus en plus rare sur Loire Semène, un travail va être fait quant à l'offre foncière et immobilière d'ici la fin du mandat par le biais de consultation du bureau d'étude pour évaluer nos potentiels au niveau de l'extension de nos ZA. Il indique que les créations de ZA sont très longues entre les acquisitions foncières, les études et les travaux. Il pense que l'étude permettra de calibrer le foncier économique de demain et de peser face aux services de l'Etat avec des arguments sérieux pour concilier préservation de l'environnement et des espaces agricoles mais également développement et aménagement du territoire. Il propose de lever la séance en l'absence de questions complémentaires.

La séance est levée à 21H00.

Fait à la Séauve sur Semène, le 27 mai 2019

Le Président,

Frédéric GIRODET

